

Mesdames, Messieurs,

Avoir un animal de compagnie est un engagement sur le long terme.  
Lorsque vous faites le choix d'adopter un chien ou un chat vous avez la responsabilité d'en prendre soin tout au long de sa vie.  
L'animal est reconnu par le Code Civil comme « un être vivant doué de sensibilité ». (17 février 2015)

Se pose aujourd'hui sur le territoire sur lequel nous intervenons, comme sur le territoire national, un problème de prolifération des chats.  
Ce problème est particulièrement prégnant sur votre commune.  
Cela ne peut continuer ainsi.



### Alors ne fermons pas les yeux, parlons-en et surtout agissons....

Le chat est le premier animal de compagnie des Français. Notre pays compte 13 millions de chats.  
Le chat est un compagnon de vie formidable mais c'est aussi un formidable reproducteur.

Chaque année naissent en France des milliers de chatons. Bien plus que de familles prêtes à leur ouvrir les portes de leur foyer et à prendre soin d'eux durant les 20 ans que peut durer leur vie.

### Le saviez-vous ?

**Un couple de chats peut potentiellement engendrer 20 000 descendants en 4 ans.  
Résultat ? Chaque année nombre d'entre eux meurent.**

De l'irresponsabilité de tous ceux qui ne stérilisent pas leurs chats découle : misère, errance, souffrance, maltraitance, abandon et euthanasie.



Ces photos vous dérangent ? Vous choquent ? C'est pourtant ce à quoi nous, comme tous les refuges de France, devons faire face au quotidien. Et soyez-en sûrs nous vous épargnons le pire.  
Vous tous, qui avez fait le choix d'ouvrir la porte de votre foyer à un ou plusieurs chats, prenez vos responsabilités et relayez notre message pour que cela change.

### La seule solution ? La stérilisation

**STERILISATION = PROTECTION, REGULATION, TRANQUILITE ET VIES SAUVEES.**

**Rappel :** La stérilisation peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois. Age de la maturité sexuelle du chat.

**Répetons- le encore une fois :** Limiter la prolifération c'est limiter la misère et les abandons.